

Les données suivantes ont été établies sur la base des connaissances rassemblées par les entreprises :
Amtico International, Forbo Flooring Systems, Gerflor, James Halstead France et Tarkett



Syndicat Français des Enducteurs, Calandriers
et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs

**EXTRAIT DE LA DECLARATION
ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE
CONFORME A LA NORME NF P 01-010 DU
REVETEMENT DE SOL PVC
EN DALLES ET LAMES DECORATIVES (LVT)**

Edition Juin 2012

Cet extrait de déclaration environnementale et sanitaire est présenté selon le modèle
de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire validé par l'AIMCC.

Fiche vérifiée par tierce partie

INTRODUCTION

Les informations contenues dans cet extrait de déclaration sont issues de la déclaration environnementale et sanitaire du revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives (LVT) de juin 2012. Elles sont établies sur la base des connaissances actuelles rassemblées par les entreprises AMTICO INTERNATIONAL, FORBO FLOORING SYSTEMS, GERFLOR, JAMES HALSTEAD FRANCE et TARKETT, adhérentes du Syndicat Français des Enducteurs Calandriers et Fabricants de Revêtements de Sol et Mur (SFEC) qui ont participé à la réalisation de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire de cette famille de produits.

1 - CARACTÉRISATION DU PRODUIT SELON LE § 4.3 DE LA NORME NF P 01-010

1.1 - Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

- 1 m² de revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives (LVT), mis en œuvre selon les règles de l'art, destiné à assurer la couverture d'un sol intérieur et participant à la décoration et au confort des locaux, pendant une annuité sur la base d'une durée de vie typique de 15, 20 ou 25 ans.
- Le produit considéré est conforme aux normes européennes NF EN 649*, ISO 10581*, EN ISO 10582*, NF EN 651* et NF EN 14041*, et est à usage des locaux classés U2sP2, U3P3 et U4P3 ainsi qu'aux classements européens 22, 23, 32, 33 et 34 définis par la norme NF EN 685* et NF EN ISO 10874*. Les caractéristiques environnementales fournies sont celles d'un produit moyen représentatif des revêtements de sol LVT distribués en France.
- Le revêtement installé comprend le revêtement de sol, la colle pour la pose du revêtement sur son support ainsi que les emballages de distribution. Les conditions de l'entretien à sec et humide y sont intégrées ainsi que la fin de vie.

(*) NF EN 649 : revêtements de sol homogènes et hétérogènes à base de polychlorure de vinyle – Spécifications

ISO 10581: revêtements de sol homogène en polychlorure de vinyle – Spécifications

EN ISO 10582 : revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle – Spécifications

NF EN 651 : revêtements de sol à base de polychlorure de vinyle sur mousse – Spécifications

NF EN 14041 : revêtements de sol résilients : norme harmonisée. Prescriptions relatives à la santé, à la sécurité et aux économies d'énergie

NF EN 685 : revêtements de sol résilients : classification

NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

1.2 - Masses et données de base pour le calcul de l'Unité Fonctionnelle

- La masse de l'UF est de 5,345 kg incluant le produit avec les chutes, les emballages de distribution et les produits complémentaires nécessaires pour la pose.

Dont : - Produit : 4,278 kg/UF

- Emballages de distribution : 0,817 kg/UF

PRODUITS ET EMBALLAGES	Unité	Par annuité pour une DVT de			Pour la DVT
		15 ans	20 ans	25 ans	
Revêtement de sol	grammes	285	214	171	4277
Papier		0,18	0,14	0,11	2,7
Carton		18	13,5	10,8	270
Polyéthylène		7,7	5,8	4,6	115
Bois		28,6	21,5	17,2	429
Colle acrylique aqueuse		16,7	12,5	10	250
Taux de chute à la pose		7%			
Détergent	litres	0,041			0,62 / 0,83 / 1,04

Ces données sont fournies de bonne foi sous la responsabilité des entreprises concernées puis sont moyennées et pondérées par les ventes France en m² de chaque entreprise.

REVETEMENT DE SOL PVC EN DALLES ET LAMES DECORATIVES (LVT)

2 - IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRÉSENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON LE § 6 DE LA NORME NF P 01-010

Tous ces impacts sont renseignés ou calculés conformément aux indications du § 6.1 de la norme NF P 01-010, à partir des données de la présente déclaration (chapitre 2) et pour l'Unité Fonctionnelle de référence, par annuité, définie aux § 1.1 et 1.2 de cette même déclaration, ainsi que pour l'Unité Fonctionnelle rapportée à toute la DVT (Durée de Vie Typique).

N°	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	UNITÉ	VALEUR DE L'INDICATEUR PAR ANNUITE sur la base d'une durée de vie typique de		
			15 ANS	20 ANS	25 ANS
1	Consommation de ressources énergétiques : - Energie primaire totale - Energie renouvelable - Energie non renouvelable dont énergie procédée	MJ/UF	21,1	17,9	16
			1,4	1,2	1
			19,7	16,8	15
			16,2	14,2	13
2	Epuisement de ressources (ADP)	kg équiv. antimoine (Sb)/UF	0,0046	0,0036	0,0758
3	Consommation d'eau totale	litre/UF	7,2	6,6	6,2
4	Déchets solides : - Déchets valorisés (total) - Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	kg/UF	0,037	0,028	0,022
			0,0082	0,0076	0,0073
			0,385	0,289	0,232
			0,051	0,04	0,034
			0,00013	0,00012	0,00011
5	Changement climatique	kg équiv. CO ₂ /UF	0,529	0,416	0,345
6	Acidification atmosphérique	kg équiv. SO ₂ /UF	0,0032	0,0025	0,0021
7	Pollution de l'air	m ³ /UF	48	37	31
8	Pollution de l'eau	m ³ /UF	0,179	0,138	0,114
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique	kg CFC équiv. R11/UF	0	0	0
10	Formation d'ozone photochimique	kg équiv. éthylène/UF	0,00026	0,00022	0,00017
11	Eutrophisation (hors NF P 01-010)	kg équiv. PO ₄ ²⁻ /UF	1,71 E-4	1,75 E-4	1,79 E-4

Note :

L'indicateur « changement climatique » pour toute la DVT renseigne sur les émissions de gaz à effet de serre qui interviennent au cours des différentes étapes du cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières jusqu'à sa fin de vie. Il peut donc être considéré comme « l'empreinte carbone » du revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives, calculé conformément à la norme NF P 01-010.

3 - CONTRIBUTION DU PRODUIT A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BÂTIMENTS SELON LE § 7 DE LA NORME NF P 01-010

CONTRIBUTION DU PRODUIT		EXPRESSION (Valeur de mesures, calculs...)	
A l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire des espaces intérieurs	Emissions dans l'air : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) < 250 µg/m ³ - Classe A+* <i>Emissions selon liste OQAI :</i>	
		Benzène	Non introduit
		Plomb	Non concerné
		DEHP	Non introduit
		Trichloréthylène	Non introduit
		Acétaldéhyde	Non introduit, classe A+
		Formaldéhyde	< 10 µg/m ³ , non introduit, classe A+
		Paraffines chlorées à chaîne courte	Non introduit
		Tétrachloroéthylène	Non introduit, classe A+
		Toluène	Non introduit, classe A+
		Xylène	Non introduit, classe A+
		1,2,4 triméthylbenzène	Non introduit, classe A+
		1,4 dichlorobenzène	Non introduit, classe A+
		Ethylbenzène	Non introduit, classe A+
		Styrène	Non introduit, classe A+
2-butoxyéthanol	Non introduit, classe A+		
		<i>Emissions selon « liste contenu » :</i> Concentration ≥ 0,1 % en masse pour les substances classées Très Toxiques (T+), Toxiques (T), CMR 1 ou 2 Dangereux pour l'environnement (N) : non concerné Concentration ≥ 1 % en masse dans le produit pour les substances classées Nocif (Xn), Corrosif (C), Irritant (Xi), Sensibilisant (R42 et/ou R43), CMR 3 Dangereux pour l'environnement (R52, R53) : non concerné	
		<i>Emissions radioactives : non concerné</i>	
		<i>Autres informations :</i> Etiquetage des produits de construction et de décoration sur leurs émissions en substances volatiles polluantes selon le décret 2011-321 du 23 mars 2011 et l'arrêté du 19 avril 2011. - En terme de quantité de Composés Organiques Volatils Totaux émis (TVOC), le revêtement de sol PVC LVT se trouve dans la classe A+ - En terme de qualité des émissions, le revêtement de sol PVC LVT se trouve dans la classe A+ Au total, le niveau d'émission dans l'air intérieur du revêtement de sol PVC LVT se trouve dans la classe A+ Le nettoyage à l'eau et désinfectant est possible et n'affecte pas les caractéristiques du revêtement. Le revêtement de sol PVC LVT répond aux exigences de résistance au glissement au sens de la norme NF EN 14041 lorsqu'il a un coefficient de frottement dynamique ≥ 0.3 selon la norme NF EN 13893 (voir fiches techniques des fabricants). Le revêtement de sol PVC LVT peut apporter des résistances aux micro-organismes mesurées suivant la norme NF EN ISO 846 (voir fiches techniques des fabricants). Charges électrostatiques : le potentiel de charges est mesuré conformément à la norme NF EN 1815. Le revêtement de sol PVC LVT est antistatique au sens de la norme NF EN 14041 (ou de classe 1 selon la norme NF P 62 001).	

(*) : Réglementation relative à l'étiquetage des produits de construction et de décoration pour ce qui concerne leurs caractéristiques d'émissions en substances volatiles polluantes (05-2011).

3 - CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS SELON LE § 7 DE LA NORME NF P 01-010

CONTRIBUTION DU PRODUIT		EXPRESSION (Valeur de mesures, calculs...)
A l'évaluation des risques sanitaires	Qualité sanitaire de l'eau	Sans objet, car le revêtement de sol PVC LVT n'est en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, d'infiltration ou la nappe phréatique ni avec les eaux de surface, hormis les opérations de lavage. Aucune revendication n'est faite sur la qualité sanitaire de l'eau.
		Migration selon « liste contenu » : non concerné
A la qualité de la vie	Confort hygrothermique	Le revêtement de sol PVC LVT est compatible avec le chauffage au sol suivant le Document Technique Unifié DTU 53.2 (Norme NF P 62-203-1).
	Confort acoustique	L'atténuation du bruit d'impact est de 2 à 5 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2. Le niveau sonore à la marche est inférieur à 75 dB suivant la norme NF S 31-074.
	Confort visuel	La diversité des couleurs et décors disponibles permet de coordonner les parois limitant ainsi les contrastes entre surfaces voisines pouvant générer un rapport de luminance excessive, source de fatigue visuelle. Ce revêtement de sol résiste à la décoloration à la lumière. Son degré de solidité à la lumière est ≥ 6 suivant la norme NF EN ISO 105-B02.
	Confort olfactif	Une ventilation est préconisée pendant la mise en œuvre du revêtement.

L'ensemble des PV d'essais sont disponibles sur demande auprès des fabricants.

4 - POUR EN SAVOIR PLUS

- L'ensemble du projet et de la déclaration a fait l'objet d'une **vérification par tierce partie** (revue critique).
- Le présent extrait et la FDES complète sont disponibles en version électronique sur simple demande auprès des fabricants concernés, sur le site www.solspvcpro.com et sur la base de données publique INIES consultable sur www.inies.fr.
- Rappel des références commerciales couvertes par cette déclaration :
Amtico Signature, Amtico Spacia, Amtico Access, Amtico First, Amtico Click pour AMTICO INTERNATIONAL, Flex Design, Allura Premium, Allura 0.55, LVT 0.55 pour FORBO FLOORING SYSTEMS, Creation, Artline, Insight pour GERFLOR, Concept Line, Free Line, Light Line, Project Line, Expona Design, Expona Commercial, Expona Domestic pour JAMESHALSTEAD FRANCE et ID Living, ID Essential 30, ID Selection 40, ID Premier 55, ID Premier 70, ID Inspiration 55 et ID Inspiration 70 pour TARKETT.



Syndicat Français des Enducteurs, Calandriers
et Fabricants de Revêtements de Sols et Murs

3 rue de Liège

75009 PARIS

Tél : 01 44 01 16 44

Fax : 01 44 01 16 63

www.solspvcpro.com